

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

Rapport d'activités du
Pôle académique de Bruxelles
Année 2015



Introduction

Les Autorités des établissements bruxellois de l'enseignement supérieur francophone ont apposé, le 30 juin 2014, leur signature au bas des statuts du Pôle académique de Bruxelles, témoignant leur volonté de travailler ensemble. Composé de 47 établissements, cette association sans but lucratif représente la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce à sa mise en place, les institutions font un pas de plus dans l'harmonisation de leurs coopérations, au service notamment des étudiants.

Cette entité est l'un des cinq pôles académiques mis en place par le Décret du 7 novembre 2013 *définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*. Elle regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Situé au carrefour de l'Europe, le Pôle académique de Bruxelles bénéficie des atouts liés à son emplacement au sein d'une ville internationale. Son but est de constituer un lieu de concertation et de dialogue pour ses établissements. Il a pour mission principale d'encourager et de soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants. Il propose par ailleurs un éventail de formations diversifiées en mettant l'accent sur l'information ainsi que sur l'accès des études.

Ce rapport arrêté au 31 décembre 2015 est une obligation annuelle. Sans revendiquer l'exhaustivité, il présente les actions de l'année écoulée, notamment en matière institutionnelle, d'aide à la réussite et d'orientation des étudiants. Par ailleurs, le Pôle académique de Bruxelles ayant démarré ses activités au cours de l'année 2014, ce premier rapport est l'occasion de reprendre certains événements antérieurs à sa création.

Le premier chapitre évoque les moments clés du lancement de l'association en ce qui concerne, d'une part, l'adoption des statuts et du règlement d'ordre intérieur et, d'autre part, la mise en place des instances, la création du logo, la conception du site internet ainsi que l'inauguration de cette structure.

Quant au deuxième chapitre, il expose les principales actions réalisées par le Centre didactique de l'enseignement supérieur en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Le troisième chapitre dresse un état des lieux de l'aide à l'information et à l'orientation à destination des étudiants ainsi que des activités menées dans ces domaines.

S'appuyant sur les actions développées au cours de l'année, le rapport se termine par des perspectives que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2016.

1. Cadre institutionnel

L'objectif de ce premier chapitre est de retracer les différents moments qui ont jalonné la création du Pôle académique de Bruxelles. Dans ces informations, plusieurs événements de l'année 2014 sont par ailleurs évoqués.

La première section décrit le contexte bruxellois. En effet, le Pôle académique de Bruxelles possède un ancrage particulier, lié notamment au statut atypique de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à son bilinguisme. Par ailleurs, cette dernière est la capitale européenne. Elle attire un grand nombre d'étudiants venus du monde entier. Toutes ces spécificités doivent être prises en compte pour mettre en œuvre les missions attribuées par l'article 53 du Décret *Paysage*.

L'adoption des documents fondateurs du Pôle académique de Bruxelles, plus particulièrement de ses statuts, de son plan stratégique ainsi que du règlement d'ordre intérieur de son Conseil d'administration, est évoquée dans la deuxième section.

Le troisième volet décrit le fonctionnement des différentes instances de l'association.

La dernière section concerne les activités liées au lancement du Pôle académique de Bruxelles telles que la création de son logo, la conception de son site internet ou encore son inauguration.

1.1 Contexte bruxellois

Le Pôle académique de Bruxelles présente à plusieurs égards un contexte spécifique, dont il ne peut s'extraire.

Il est constitué de 47 institutions d'enseignement supérieur, représentant plus de 75.000 étudiants.

- 1) Trois universités.
- 2) Neuf hautes écoles.
- 3) Huit écoles supérieures des arts.
- 4) Vingt-sept établissements de promotion sociale.

Il se situe dans une région officiellement bilingue, qui est le siège des deux principales communautés de ce pays. Bruxelles accueille ainsi près de 25.000 étudiants dans des institutions d'enseignement supérieur subsidiées par la Communauté flamande.

Par ailleurs, le Pôle académique de Bruxelles s'inscrit dans une ville pluriculturelle, qui est aussi la capitale européenne. Plusieurs caractéristiques en découlent pour la région bruxelloise.

- 1) Elle compte une proportion importante d'étudiants étrangers et en échange (Erasmus ou autre).
- 2) Elle englobe également un nombre croissant d'institutions d'enseignement supérieur internationales ou privées non reconnues par les pouvoirs publics belges.

L'association doit également tenir compte de l'implantation principale de l'Université catholique de Louvain et de la Katholieke Universiteit Leuven à proximité de la métropole et même, pour certaines de leurs facultés, en Région de Bruxelles-Capitale. Cette situation nécessite de ventiler territorialement des données internes aux institutions, en distinguant les établissements entièrement localisés à Bruxelles et ceux qui y ont seulement quelques sites.

A l'inverse, certains établissements d'enseignement supérieur bruxellois ont des implantations dans d'autres pôles. C'est notamment le cas de l'Université libre de Bruxelles, de la Haute Ecole EPHEC, de la Haute Ecole Léonard de Vinci, de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak ainsi que de plusieurs établissements de promotion sociale.

Ces différentes spécificités font de Bruxelles la plus grande ville étudiante du pays. Outre son cadre institutionnel fragmenté (régions, communautés, communes), elle est caractérisée par des enjeux complexes. Pour ces raisons et compte tenu de sa taille ainsi que de la diversité de son public, le Pôle académique de Bruxelles revendique un budget de fonctionnement plus important que les 250.000 euros alloués annuellement à chaque pôle académique.

1.2 Textes de références

1.2.1. Statuts du Pôle académique de Bruxelles

Les statuts du Pôle académique de Bruxelles ont été publiés le 25 février 2015 au Moniteur belge.

Préalablement, dès le 14 février 2014, ils ont, longuement et à plusieurs reprises, été débattus au sein de l'Assemblée générale. Suite à la conclusion de la séance du 25 avril 2014, lors de laquelle aucune modification n'a été apportée à la dernière version du texte, il a été procédé, à l'occasion de l'Assemblée constitutive du 30 juin 2014, à la signature desdits statuts par l'ensemble des représentants des institutions membres.

Trois axes directeurs sont à la base du document : les termes du Décret *Paysage*, les principes généraux propres à toute association sans but lucratif ainsi que les spécificités majeures du Pôle académique de Bruxelles.

Dans ce contexte, le but de cet organisme est de constituer un lieu de concertation et de dialogue destiné à ses institutions. Pour rappel, selon l'article 52 du Décret *Paysage*, un pôle académique est une association sans but lucratif dont les membres sont des établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels au moins une université, fondée sur la proximité

géographique de leurs implantations. Il a pour mission principale de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

Sur cette base, les statuts du Pôle académique de Bruxelles établissent les règles fondamentales de l'association en ce qui concerne les aspects suivants.

- 1) La dénomination – le siège social – la durée (titre I).
- 2) Le but social poursuivi (titre II).
- 3) Les membres (titre III).
- 4) Les cotisations – ressources (titre IV).
- 5) L'Assemblée générale (titre V).
- 6) Le Conseil d'administration (titre VI).
- 7) Les dispositions diverses (titre VII).

1.2.2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration a été présenté pour la première fois le 25 avril 2014 au sein de l'Assemblée générale. Ses articles y ont été débattus à plusieurs occasions durant l'année 2014. Le document a été approuvé, le 10 février 2015, dans sa version définitive.

Il règle les modalités pratiques telles que le nombre de réunions annuelles, l'établissement des ordres du jour, le vote, la conservation des documents, etc. De surcroît, conformément à l'article 21 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, la composition ainsi que la répartition des membres au sein du Conseil d'administration y sont définies.

1.2.3. Plan stratégique

Le Ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, a adressé, le 12 novembre 2013, un courrier aux pôles académiques dans lequel il les informait qu'un plan stratégique de développement devait être présenté pour le 1^{er} avril 2014. Ce dernier devait s'articuler autour des modalités suivantes.

- 1) *Les modalités de fonctionnement du pôle académique.*
- 2) *Les modalités visant à favoriser et à accompagner la mobilité des étudiants et des membres du personnel.*
- 3) *Les modalités de mise en œuvre des services collectifs destinés aux étudiants et aux membres du personnel.*
- 4) *Les modalités de mise en œuvre des activités d'aide à la réussite des étudiants, de support pédagogique aux enseignants et de conseil et accompagnement personnalisé aux étudiants.*
- 5) *Les modalités de mise en œuvre de l'information et de l'orientation à destination des étudiants et des futurs étudiants à propos des études organisées par les membres du pôle académique.*

- 6) *Les modalités de mise en œuvre des activités de formations préparatoires aux études supérieures et toutes autres activités susceptibles de favoriser le passage entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.*
- 7) *Les modalités de coordination de l'offre d'enseignement au sein des divers sites des établissements membres.*

A la faveur d'un courrier du 24 mars 2014 adressé à la Présidence du Pôle académique de Bruxelles, le Ministre Marcourt a autorisé la prolongation du délai pour la remise d'un tel document, fixé désormais au 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale a constitué, le 6 juin 2014, un groupe de travail chargé de rédiger le projet de plan stratégique. Afin de mener à bien cette mission, il s'est réuni à trois reprises, le 20 juin 2014, le 8 juillet 2014 et le 28 août 2014. Les principes généraux suivants ont guidé les travaux.

- 1) Autonomie des établissements membres et respect des intérêts de chacun.
- 2) Principe de subsidiarité et dégagement d'une plus-value par la mutualisation de certaines activités ainsi que des ressources.
- 3) Création d'une image commune.

A l'issue des rencontres, un document a été établi. Approuvé par l'Assemblée générale du 11 décembre 2014, il est structuré de la manière qui suit.

- 1) Composition du Pôle académique de Bruxelles.
- 2) Composition du groupe de travail chargé d'établir le plan stratégique du Pôle.
- 3) Bases légales.
- 4) Méthode de travail.
- 5) Spécificités du contexte bruxellois.
- 6) Principes généraux.
- 7) Axes prioritaires.
 - a) L'information et l'orientation des études.
 - b) L'accès aux études et l'aide à la réussite.
 - c) L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois.
 - d) Le partage de services collectifs.

Les deux premiers domaines cités ont été considérés comme prioritaires. Les initiatives réalisées en la matière sont détaillées au chapitre 2 – *Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur* ainsi qu'au chapitre 3 – *L'aide à l'orientation* du présent rapport

Pour information, afin de mettre en œuvre ces missions, le Pôle académique de Bruxelles a décidé d'engager deux responsables opérationnels.

1.3 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Pour l'exercice de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles est constitué de plusieurs instances.

1.3.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles s'est réunie pour la première fois le 14 février 2014. Son objectif initial a été de s'entendre sur les statuts de l'association ainsi que sur la composition de son Conseil d'administration. Depuis 2015, un rythme de croisière a été adopté (13 mars 2015, 29 septembre 2015 et 1^{er} décembre 2015). Trois réunions sont planifiées annuellement.

Elle est composée de tous les membres du Pôle académique de Bruxelles, issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque représentant. La composition est détaillée en annexe (point 5.2).

Conformément à l'article 14 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, les pouvoirs de l'Assemblée générale sont les suivants.

- 1) Les modifications des statuts sociaux.
- 2) La nomination et la révocation des administrateurs.
- 3) Le cas échéant, la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération est attribuée.
- 4) La décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires.
- 5) L'approbation des budgets et des comptes
- 6) La dissolution de l'association.
- 7) Les exclusions de membres.
- 8) L'approbation du plan stratégique.
- 9) Les missions énumérées par le Décret *Paysage* à l'article 53 al 2, 2°, 5°, 7° et 8°.
- 10) Tous les cas où les statuts l'exigent.

1.3.2. Conseil d'administration

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes, provenant des établissements d'enseignement supérieur. L'article 10 de son règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres.

- 1) Huit représentants des universités (dont deux co-Présidents du Pôle) désignés sur proposition de celles-ci après répartition des sièges entre elles, selon la proportion de leurs diplômés respectifs.

- 2) Huit représentants des hautes écoles (dont un co-Président du Pôle) désignés sur proposition de celles-ci après répartition des sièges entre elles, selon la proportion de leurs diplômés respectifs.
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts, qui est un Vice-Président du Pôle. Le siège est attribué sur proposition des Directeurs de ces institutions.
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale, qui est un Vice-Président du Pôle. Il est désigné sur proposition des directions des institutions citées ci-avant.
- 5) Six représentants des étudiants désignés sur proposition des organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau universitaire.
- 6) Six représentants du personnel nommés sur proposition des organisations syndicales. Deux de ceux-ci doivent respectivement être issus des écoles supérieures des arts ainsi que des établissements de promotion sociale.

La composition est détaillée en annexe (point 5.3). Elle a été publiée le 25 février 2015 au Moniteur belge, au même titre que les statuts du Pôle académique de Bruxelles.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Il s'est réuni pour la première fois le 18 novembre 2014. Durant l'année 2015, quatre séances de cette instance se sont tenues (10 février 2015, 12 mai 2015, 29 septembre 2015 et 1^{er} décembre 2015). Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées, dont notamment les éléments ci-après.

- 1) La mise en œuvre du plan stratégique.
- 2) L'engagement de deux personnes chargées, d'une part, de l'information et de l'orientation des études, et, d'autre part, de l'aide à la réussite et de l'accès aux études.
- 3) La Plateforme logement étudiant, destinée à améliorer la situation du logement étudiant à Bruxelles. Cette problématique, qui relève initialement des missions d'un pôle académique, est traitée par cette association sans but lucratif créée à cet effet. Pour rappel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait état, dans sa déclaration de politique communautaire 2014-2019, de la nécessité d'assurer, au niveau de chaque pôle, l'élaboration d'un cadastre de l'offre de logements étudiants. Dans un premier temps, la Plateforme a réalisé une étude de faisabilité qui a permis d'identifier les partenaires potentiels. La constitution d'une base de données accessible à toutes les institutions d'enseignement supérieur pour le marché locatif privé est en cours de réalisation.
- 4) La présentation de l'initiative de l'Agence de développement territorial (ADT) concernant son enquête destinée à dresser un panorama général de la vie étudiante à Bruxelles.

1.3.3. Bureau

Conformément à l'article 27 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé au sein du Conseil d'administration un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier. La composition est détaillée en annexe (point 5.4). Les membres sont désignés pour une durée de deux ans.

Cette instance prépare les dossiers en vue du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale. Sa première séance s'est tenue le 11 décembre 2014. Durant l'année 2015, six réunions ont eu lieu (10 février 2015, 24 mars 2015, 12 mai 2015, 1^{er} juillet 2015, 29 septembre 2015 et 19 novembre 2015).

1.3.4. Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles a été créée. Elle est composée d'un représentant de chaque institution d'enseignement supérieur bruxellois, à l'exception des établissements de promotion sociale qui disposent d'un décret spécifique à cet égard, ainsi que de membres des organisations représentatives des étudiants. La composition est détaillée en annexe (point 5.5). Le mandat des membres est de cinq ans et est renouvelable une fois.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 25 avril 2014 a décidé de confier, d'une part, la Présidence de la Chambre à un Directeur-Président d'une haute école et, d'autre part, la Vice-Présidence à un membre des écoles supérieures des arts ainsi qu'à un représentant des universités. Lors de la séance du 6 juin 2014, les candidats suivants ont été nommés.

- 1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente.
- 2) Magalie Sonnet, Administratrice Secrétaire à l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, en qualité de Vice-Présidente.
- 3) Philippe Emplit, Vice-Recteur à l'enseignement et aux apprentissages à l'ULB, en qualité de Vice-Président. Il a été remplacé durant le mois d'octobre 2015 par Jean-Michel De Waele, Vice-Recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles à l'ULB.

Ces trois personnes siègent également à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

Dans l'attente de la constitution officielle du Pôle académique de Bruxelles, les nominations des autres membres ont eu lieu *ad interim*, au mois d'octobre 2015.

Une première réunion s'est tenue le 30 octobre 2015, au cours de laquelle le règlement d'ordre intérieur de la Chambre de l'enseignement inclusif a été approuvé. La version définitive a été validée par la CESI du 16 novembre 2015. Le document a ensuite été soumis au Conseil d'administration ainsi qu'à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

Afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle, plusieurs pistes d'actions ont été envisagées, dont notamment les projets suivants.

- 1) Réalisation d'un document commun relatif aux procédures dans le domaine de l'enseignement inclusif, adressé aux directions, aux étudiants ainsi qu'aux enseignants.
- 2) Publication d'un catalogue explicitant les déficiences, notamment par le biais d'illustrations.
- 3) Création de groupes de travail.
- 4) Organisation d'une journée de réflexion à l'intention des spécialistes de l'enseignement inclusif.

1.4 Lancement du Pôle académique de Bruxelles

1.4.1. Répartition des pouvoirs

Conformément à l'article 23 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école, qui ont le siège de leurs établissements en Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier protagoniste est par ailleurs désigné, sur proposition des autorités des hautes écoles, par le Conseil d'administration.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respectivement des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

La répartition des pouvoirs a eu lieu lors du Conseil d'administration du 18 novembre 2014. A l'issue de la séance, les administrateurs suivants ont été élus aux fonctions indiquées ci-après.

- 1) Alain Gilbert, Directeur-Président de la Haute Ecole EPHEC, en qualité de co-Président. Il a pris sa retraite le 30 juin 2015. Il est actuellement remplacé par Marianne Coessens, Directrice-Présidente de la Haute Ecole de Bruxelles.
- 2) Bénédicte Burton, Directrice générale de l'EPFC, en qualité de Vice-Présidente.
- 3) Laurent Gross, Directeur de l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, en qualité de Vice-Président.

Pour rappel, suivant l'article 11 du règlement d'ordre intérieur, les co-Présidents issus d'universités sont membres *ex-officio* du Conseil d'administration. Pierre Jadoul, Recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles ainsi que Didier Viviers, Recteur de l'Université libre de Bruxelles, assument ces fonctions.

Par ailleurs, toujours au même article, il est indiqué qu'un Secrétaire et un Trésorier sont désignés respectivement, pour le premier, parmi les administrateurs représentants des hautes écoles et pour le second, parmi les administrateurs de l'ULB. Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, a été nommée en qualité de Secrétaire et Kamel Daoud, Adjoint à la Direction financière de l'ULB, occupe le poste de Trésorier. Ce dernier a notamment pour mission de préparer les comptes et budgets du Pôle académique de Bruxelles.

1.4.2. Engagements de personnels

Afin d'assurer les missions dont s'est doté le Pôle académique de Bruxelles, plusieurs personnes ont été engagées au cours de l'année 2015.

La coordination ainsi que le secrétariat des instances sont confiés à Audrey Dubois, en qualité d'Attachée. Elle a démarré ses activités le 2 février 2015.

Par ailleurs, deux responsables opérationnelles ont été engagées le 1^{er} septembre 2015 afin de mettre en œuvre les lignes directrices du Pôle. Pour rappel, le plan stratégique a été approuvé le 10 février 2015 par le Conseil d'administration (voir point 1.2.3). Quatre axes ont été définis. Parmi ces derniers, deux missions ont été estimées prioritaires.

- 1) Information et orientation des études.
- 2) Accès aux études et aide à la réussite.

Préalablement, afin de permettre ce recrutement, deux profils de fonction ont été approuvés par le Conseil d'administration du 10 février 2015. Ils ont été diffusés le 24 février 2015 à chaque Directeur d'établissement d'enseignement supérieur. Une procédure de recrutement des candidats a ensuite été établie, le 24 mars 2015, par le Bureau. Une commission de sélection a été créée, composée de représentants de différents types d'enseignement. Celle-ci avait pour but d'établir une grille d'analyse des candidatures, de dresser une *shortlist* pour chaque domaine ainsi que de soumettre cette liste aux membres du Bureau. Un jury composé de ces derniers a ensuite auditionné les candidats. Au terme des entretiens, le Bureau a retenu Sylviane Bachy pour l'axe « accès aux études et aide à la réussite » et Anne Verriest pour l'axe « information et orientation des études ». Leur désignation a été approuvée par le Conseil d'administration le 12 mai 2015.

Le Bureau du 12 mai 2015 a par ailleurs proposé la création de deux comités d'accompagnement chargés d'aider les responsables opérationnelles à mettre en place les objectifs énoncés dans le plan stratégique. En sa séance du 1^{er} juillet 2015, il a nommé les représentants appelés à y siéger. Leur composition est reprise en annexe (point 5.7 et point 5.8)

Enfin, le programme d'actions des responsables opérationnelles a été présenté lors du Conseil d'administration du 29 septembre 2015. Il est détaillé au chapitre 2 – *Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur*, ainsi qu'au chapitre 3 – *L'aide à l'orientation* du présent rapport.

1.4.3. Logo

Le Pôle académique de Bruxelles a adopté son logo le 3 mars 2015.

Pour rappel, l'Assemblée générale du 11 décembre 2014 avait marqué son accord sur le lancement, par les écoles supérieures des arts, d'un appel à projets ouvert à tous les établissements du Pôle, visant la conception d'un logo.

Un tel document a été établi par Caroline Mierop, Directrice de l'École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, ainsi que Christophe Alix, Directeur de l'École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 ». Il a été diffusé dans toutes les écoles supérieures des arts, une haute école ainsi qu'un établissement de promotion sociale, qui proposaient cette spécificité artistique.

Sept projets ont été déposés. Ils ont été examinés par un jury composé d'un enseignant de chacune des écoles supérieures d'art organisant une formation d'art graphique ou de communication visuelle et graphique. Aucun de ses membres n'a eu de contacts pédagogiques avec les candidats. Quatre propositions ont été retenues par le jury, qui les a classées par ordre de préférence, puis transmises au Bureau avec ses commentaires. Ce dernier s'est unanimement rallié au choix proposé. Il a été transmis aux membres du Conseil d'administration pour information.

Le logo, tel qu'il apparaît sur les documents, est l'œuvre de Victor Coupaud. Ce lauréat a également réalisé une charte graphique. Elle a été envoyée, le 20 mai 2015, aux établissements d'enseignement supérieur. Elle contient les consignes relatives à la présentation et à l'utilisation du logo.

1.4.4. Site web

Afin de concevoir le site internet du Pôle académique de Bruxelles, un cahier des charges a été rédigé par Alain Gilbert, Directeur-Président de la Haute Ecole EPHEC, et Kamel Daoud, Adjoint à la Direction financière de l'ULB. Ce document a été approuvé par le Bureau du 12 mai 2015. Il a été diffusé à trois soumissionnaires, qui devaient transmettre leur offre avant le 15 juin 2015. Après réception des propositions, le Service achats et assurances du Département de l'administration financière ainsi que la Cellule Web de l'ULB ont réalisé une analyse comparative. Sur cette base, l'entreprise *Alys* a été sélectionnée par le Bureau du 1^{er} juillet 2015.

Une maquette du site internet a été exposée le 10 septembre 2015 au Bureau. Le projet a également été présenté, le 29 septembre 2015, au Conseil d'administration. Les rubriques principales suivantes y sont reprises.

- 1) La liste des institutions.
- 2) La liste des études.
- 3) L'aide à l'orientation.
- 4) Le Centre de didactique.
- 5) L'agenda.
- 6) L'intranet.

Le site internet sera en ligne au début du mois de février 2016. Par ailleurs, conformément au plan stratégique, une page Facebook a été créée, assurant une présence sur les réseaux sociaux.

1.4.5. Inauguration

Le Pôle académique de Bruxelles a été inauguré le 13 mars 2015 au Palais des Académies. Plus de 120 personnes ont participé à l'évènement.

A cette occasion, Joost Vaesen, Directeur du Brussels Studies Institute, a réalisé un exposé sur l'enseignement supérieur à Bruxelles. Les trois co-Présidents ont ensuite présenté le plan stratégique. Le Ministre Jean-Claude Marcourt a également fait une allocution. Il a clôturé la séance en dévoilant le logo du Pôle académique de Bruxelles, en présence de l'étudiant lauréat, Victor Coupaud.

1.5 Bilan financier

Un budget ajusté de l'année 2015, tel que détaillé à l'annexe 5.6, a été approuvé par le Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale du Pôle du 1^{er} décembre 2015. Plusieurs ajustements sont réalisés par rapport au budget initial qui a été exposé lors de l'Assemblée générale du Pôle du 13 mars 2015.

- 1) L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été indexée. Un montant de 1.600 euros a été enregistré.
- 2) Un poste de dépenses concernant la comptabilité du Pôle a été créé. La gestion des comptes bancaires, le paiement des factures, l'encodage des pièces comptables, l'établissement des comptes annuels et des budgets, la refacturation des frais ainsi que la gestion des salaires du personnel impliquent des compétences spécifiques. En effet, diverses opérations sont régulièrement réalisées :
 - des remboursements (frais de déplacement, etc.) ;
 - la présentation légale des comptes ainsi que leur dépôt auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique ;
 - la déclaration fiscale ;
 - la refacturation des frais de personnel ;
 - les placements de trésorerie,
 - des commandes ;
 - la gestion des salaires et des carrières du personnel ;
 - etc.

En termes de charge de travail, cette fonction représente 0,33 ETP. Néanmoins, seul 0,25 ETP sera refacturé au Pôle, ce qui représente un coût de 17.500 euros.

- 3) Les frais de personnel des deux responsables opérationnelles ont été ajustés selon leur barème respectif (510 et 530) ainsi que leur ancienneté.

Par ailleurs, chacune dispose d'une ligne budgétaire *fonctionnement* (liée aux frais administratifs), à savoir 5.000 euros, et d'une enveloppe *projets* (financement d'activités), à hauteur de 15.000 euros.

- 4) Un subside de 30.000 euros a été octroyé à la Plateforme logement étudiant.
- 5) Les frais relatifs à la conception du site internet sont de 15.000 euros. Une maintenance pourrait être envisagée. Des coûts seraient alors à prévoir en 2016 (environ 5.000 euros).
- 6) L'inauguration du Pôle a eu lieu le 13 mars 2015. Un montant de 15.000 euros avait été consacré à cet évènement.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires pour des actions ponctuelles seront fournis grâce à des reports de soldes inutilisés en 2015. En effet, une réserve de 108.600 euros a été enregistrée en 2015. En outre, les frais de personnel des responsables opérationnelles ont été calculés en 2015 sur la base d'une année civile. Or, ces dernières ont débuté leur fonction le 1^{er} septembre 2015. Elles n'ont par ailleurs pas utilisé leur ligne budgétaire projet (15.000 euros). Des reports vers l'exercice 2016 seront donc intégrés dans le budget ajusté 2016 après l'approbation des comptes 2015

Par ailleurs, lors du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015, à la faveur de la présentation du budget initial de l'année 2016, les membres de l'assemblée ont pu constater, une fois tous les frais de fonctionnement déduits, que celui-ci était en équilibre, ce qui laisse peu de fonds disponibles pour la mise en œuvre d'activités innovantes. Considérant cette information, le Pôle académique de Bruxelles n'a de cesse de signaler que l'allocation annuelle octroyée est insuffisante pour couvrir l'ensemble des missions allouées par le Décret *Paysage*, en raison notamment de ses spécificités et du nombre élevé d'institutions qui le composent.

2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur

L'article 148 du Décret *Paysage* préconise la création, au sein de chaque pôle, d'un centre de didactique de l'enseignement supérieur. Il a pour mission de conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année ainsi que de mettre en place des mesures dans le domaine de l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, diverses actions sont entreprises au sein du Pôle académique de Bruxelles, telles que l'offre d'activités spécifiques permettant aux étudiants d'accroître leurs chances de réussite ainsi que la mise à disposition d'outils d'autoévaluation et de services servant à déceler leurs compétences ou encore leurs lacunes éventuelles. L'organisation d'activités de remédiation et le développement de méthodes didactiques innovantes ciblées sur le profil d'étudiants de première année dans un domaine d'études particulier sont également intégrés aux missions.

Le premier volet relate la création du Comité d'accompagnement de la responsable opérationnelle de l'axe « accès aux études et aide à la réussite », Sylviane Bachy. L'avancement des travaux de cette instance est également évoqué.

Les missions de la responsable sont présentées dans la deuxième section du présent chapitre.

La dernière rubrique expose les activités réalisées. Elles concernent notamment le recensement des pratiques en matière d'aide à la réussite ainsi que la mise en œuvre de différents projets.

2.1 Comité d'accompagnement

Instauré par le Bureau du 12 mai 2015, le Comité d'accompagnement chargé d'aider Sylviane Bachy, responsable opérationnelle de l'axe « accès aux études et aide à la réussite » (CoDaC), a été créé afin de mettre en place des lignes directives énoncées dans le plan stratégique. La composition de cette instance a été validée le 1^{er} juillet 2015 par le Bureau. Elle est détaillée en annexe (point 5.7).

A l'occasion de sa première réunion, qui s'est tenue le 25 août 2015, le Comité d'accompagnement a défini, sur la base du plan stratégique ainsi que du profil de fonction, cinq axes stratégiques.

- 1) Coordination du Centre de didactique de l'enseignement supérieur.
- 2) Recensement des formations préparatoires aux études supérieures.
- 3) Analyse réflexive des dispositifs d'aide à la réussite.
- 4) Réalisation d'études comparatives des mécanismes facilitateurs en matière d'accès aux études supérieures et d'aide à la réussite.
- 5) Mise en place d'activités communes pour permettre des échanges entre les acteurs.

La responsable opérationnelle a présenté, lors de la deuxième séance du 3 septembre 2015, ses missions sous l'angle de deux axes : apprentissage et enseignement. Le premier tient compte de trois moments clés dans le parcours de l'étudiant, à savoir la fin des études secondaires, la transition secondaire / supérieur, ainsi que l'entrée dans l'enseignement supérieur avec un risque d'échec et / ou d'abandon. Le deuxième distingue, d'une part, les dispositifs liés à la réussite ainsi qu'à la formation des enseignants et, d'autre part, les groupes de partage. Par ailleurs, une veille scientifique est également assurée pour tous les domaines de compétences.

Un calendrier des actions a également été défini. Les thématiques suivantes ont été jugées prioritaires : les services d'aide à la réussite, la mise en place de groupes de partage, ainsi que la recherche de financement.

En outre, il a été suggéré que les premières actions de la responsable opérationnelle soient adressées aux établissements d'enseignement de type non universitaire. Pour ce faire, des rencontres ont été planifiées, dans un ordre spécifique, au sein d'institutions : les écoles supérieures des arts (septembre 2015), les établissements de promotion sociale (novembre 2015), les hautes écoles (janvier 2016) et les universités (mars 2016). Ces entrevues ont pour but de collecter des données par type d'enseignement afin de mettre en place des actions tant ciblées que transversales.

Le 8 octobre 2015, lors de la troisième réunion, la responsable opérationnelle a présenté une synthèse des rencontres effectuées au sein des écoles supérieures d'arts. A cette occasion, les concepts de *réussite* et de *persévérance* ont été débattus. La question de recherche de financements a aussi été évoquée par les membres.

Enfin, une dernière séance s'est tenue le 19 novembre 2015. Deux rapports y ont été présentés. Ces derniers dressent l'état des lieux des actions menées, d'une part, par les écoles supérieures des arts et, d'autre part, par les établissements de promotion sociale dans le domaine de l'aide à la réussite. De surcroît, l'organisation de deux activités a également été proposée : *ReStart* et *Profil*. La première a pour objectif d'aider les étudiants en décrochage. Considérant le budget nécessaire (103.038 euros), elle n'a à ce stade pas été jugée prioritaire par le Bureau du Pôle. La seconde concerne la mise en œuvre d'une formation à l'intention des services d'aide à la réussite des hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles.

Le Comité d'accompagnement continuera à se réunir régulièrement pour encadrer les travaux ainsi que les réflexions de la responsable opérationnelle.

2.2 Missions du Centre de didactique de l'enseignement supérieur

Les missions du Centre de didactique de l'enseignement supérieur ont été présentées par Sylviane Bachy, le 29 septembre 2015, au sein du Conseil d'administration. Les activités sont déclinées selon deux axes : apprentissage et enseignement.

2.2.1. *Axe apprentissage*

Trois catégories d'opérations sont proposées en tenant compte des trois temporalités évoquées ci-avant. Pour ce faire, préalablement, il a été nécessaire de réaliser un recensement ainsi qu'une analyse réflexive des dispositifs d'aide à la réussite au sein des établissements du Pôle académique de Bruxelles. L'inventaire de ces pratiques permet de relever les besoins dans le domaine.

2.2.1.1. *Analyse pédagogique des activités menées en fin de secondaire*

L'amélioration du passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur est un objectif essentiel énoncé dans le plan stratégique. Une attention particulière est accordée à l'analyse des compétences des élèves ainsi qu'aux processus de transition vers l'enseignement supérieur.

2.2.1.2. *Analyse des formations préparatoires aux études supérieures*

L'analyse des activités susceptibles de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur a été nécessaire. Leur examen révèle les pratiques ainsi que les outils qui sont utilisés par les élèves venant de terminer leurs études secondaires.

Par le biais de cette étude, il s'agit d'augmenter l'accès et le succès des cours d'été ainsi que d'évaluer la méthodologie propédeutique, organisée en partenariat avec des établissements de promotion sociale. Les mécanismes mis en place dans le cadre des tests d'admission à l'enseignement supérieur (ingénieur, médecine, etc.) sont également étudiés. Afin d'accomplir cette mission, un état des lieux des connaissances ainsi qu'un inventaire des pratiques en matière d'accès et de préparation à l'enseignement supérieur sont en cours d'élaboration.

2.2.1.3. *Analyse des activités de soutien aux étudiants de l'enseignement supérieur*

Afin d'analyser les activités d'aide, plusieurs dispositifs ont été répertoriés selon trois catégories détaillées ci-après.

Tout d'abord, les services d'aide généraux proposés aux élèves de l'enseignement supérieur ont été répertoriés. Pour ce faire, plusieurs outils ont été examinés tels que le tutorat, le coaching ainsi que le passeport pour le bac.

Ensuite, les pratiques mises en place pour remédier aux difficultés rencontrées par les étudiants ont été évaluées. En effet, le niveau d'échec en première année, notion qu'il a fallu redéfinir à la lumière du Décret *Paysage*, constitue parfois un obstacle dans le parcours d'un élève.

Enfin, le plan stratégique prévoit, dans le cas d'un échec et / ou d'un abandon, la mise en place d'une formation de type *Tremplin*, *Rebond*, *Accroche* ou encore *Je rebondis*. Un objectif similaire a été intégré aux missions du Centre de didactique de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, outre l'analyse de ces dispositifs consacrés aux étudiants de bloc 1, la responsable opérationnelle a été amenée à identifier des services d'aides qui sont proposés aux élèves d'autres années.

2.2.2. Axe enseignement

Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur propose aux enseignants des outils ainsi qu'un accompagnement. Les activités permettent de soutenir les innovations pédagogiques ainsi que les dispositifs qui visent à améliorer la réussite des étudiants.

2.2.2.1. Réalisation d'une étude comparative des dispositifs facilitateurs

La réalisation d'une étude comparative des dispositifs facilitateurs aux études supérieures et d'aide à la réussite est essentielle, non seulement à l'égard des établissements du Pôle académique de Bruxelles mais également au sein des autres pôles académiques ainsi que de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les initiatives mises en place par la Communauté flamande et le monde anglo-saxon, davantage méconnues, sont elles aussi en cours d'examen.

2.2.2.2. Organisation de manifestations scientifiques et mise en place de groupes de partage

L'organisation de journées thématiques permet de répondre aux besoins du corps enseignant qui désire bénéficier d'outils en matière d'aide à la réussite. Les spécialistes du domaine souhaitent également pouvoir confronter régulièrement leur pratique à celle de leurs homologues. Cette disposition permet de répondre à leurs demandes en termes de méthodologies, formations, pédagogies numériques, etc. La réalisation d'une analyse dans ce domaine a par conséquent semblé essentielle. Pour ce faire, la mise en place de groupes de partage à l'intention des personnes qui s'occupent de la formation des enseignants ainsi que des services d'aide à la réussite a été réalisée.

2.2.2.3. Mise en place de formations pédagogiques

Afin de fournir aux enseignants des outils pratiques, des formations accessibles en ligne ainsi que des fiches pratiques sont mises à disposition sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles.

2.3 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

La responsable opérationnelle de l'axe « accès aux études et aide à la réussite » a lancé plusieurs actions. Cependant, pour rappel, étant entrée en fonction le 1^{er} septembre 2015, elle est encore dans une phase de mise en œuvre progressive. Sans être exhaustif, sept activités, réalisées entre les mois de septembre et de décembre 2015, sont présentées dans le présent rapport.

2.3.1. Cartographie préparatoire aux analyses

En collaboration avec Anne Verriest, une cartographie des établissements du Pôle académique de Bruxelles a été réalisée. Cet outil a notamment permis de distinguer les personnes

chargées de l'aide à la réussite au sein des institutions. Sur cette base, un recensement des activités dans le domaine a été effectué, notamment à l'aide d'un questionnaire rédigé à partir des missions décrites ci-avant (point 2.2).

2.3.2. Typologie des actions en matière d'aide à la réussite

Afin de classer les différentes actions mises en œuvre par les services d'aide à la réussite, une typologie des actions a été conçue. Cette catégorisation se base sur les trois étapes du parcours d'un étudiant (fin d'année d'études secondaires, transition secondaire / supérieur et entrée dans l'enseignement supérieur avec un risque échec et / ou abandon). Ce référencement permet de déterminer le type de projets à mettre en œuvre au sein des établissements.

- 1) Prévention primaire : activité adressée à tous les étudiants qui entrent dans l'enseignement supérieur.
- 2) Prévention secondaire : concerne les étudiants à risque.
- 3) Prévention tertiaire : destinée aux étudiants en difficultés, en échec et / ou en abandon.

Sur la base de cette nomenclature, plusieurs catégories d'actions peuvent être envisagées.

- 1) Aides disciplinaires : portent sur le contenu des matières d'enseignement.
- 2) Aides méthodologiques : concernent l'apprentissage lié à l'enseignement supérieur.
- 3) Aides métacognitives : relatives aux connaissances sur sa manière d'apprendre.

Par ailleurs, cette typologie a été présentée, le 10 novembre 2015, lors du colloque des Assises de la formation continue organisé par l'UMONS sur le campus de Charleroi.

2.3.3. Analyse conceptuelle

Les concepts de *réussite*, *volition*, *persévérance* sont révisés à la lumière du Décret *Paysage*. Pour rappel, l'année académique a disparu. Désormais, acquérir ses 45 crédits n'est pas forcément synonyme de réussite. Le succès peut également être lié à la persévérance d'un étudiant ainsi qu'à sa réorientation. Une nouvelle définition de ces notions a été amorcée.

2.3.4. Soutien aux enseignants

La responsable opérationnelle a fourni des conseils dans plusieurs institutions concernant des projets de remédiation. Elle a ainsi contribué à la diffusion et au partage d'outils permettant d'animer des ateliers, d'assurer la gestion de la motivation, d'améliorer la prise de notes, de perfectionner la rédaction de synthèses, etc.

En outre, elle a offert des conseils pédagogiques relatifs à la mise en place de nouveaux dispositifs, notamment en matière de méthodologie des travaux de fin d'études.

2.3.5. Etat des lieux de l'aide à la réussite

Afin de recenser l'aide à la réussite, la responsable opérationnelle a rencontré des représentants des écoles supérieures des arts ainsi que des établissements de promotion sociale. Un état des lieux des activités existantes dans le domaine de l'aide à la réussite a été réalisé. Cet inventaire permet de définir des projets à mettre en œuvre au sein de ces institutions.

2.3.5.1. Ecoles supérieures des arts

Un rapport de synthèse, présenté au sein du Comité d'accompagnement du 19 novembre 2015, dresse l'état des lieux des actions menées par les écoles supérieures des arts dans le domaine de l'aide à la réussite. Sept institutions ont été visitées.

Diverses considérations générales ont été prises en compte, telles que la taille des établissements, l'examen d'admission, la pédagogie collaborative, le pourcentage de réussite, la remédiation intégrée aux cours, etc. Les écoles supérieures d'arts mettent par ailleurs en place plusieurs actions pour améliorer l'aide à la réussite, notamment des activités destinées aux élèves qui terminent le secondaire, un soutien aux apprentissages, des dispositifs pédagogiques ainsi que des formations aux enseignants.

Grâce à ce recensement, il est proposé de mettre en place un système de tutorat. Pour ce faire, une aide financière, sollicitée au mois de novembre 2015, auprès du Fonds Reine Mathilde, a été obtenue. Une offre individualisée pourra ainsi être offerte dès 2016 aux institutions qui souhaitent renforcer leur collaboration dans le domaine.

2.3.5.2. Etablissements de promotion sociale

Lors de la réunion du CoDaC du 8 octobre 2015, la réalisation d'un inventaire de l'aide à la réussite au sein des établissements de promotion sociale a été débattue. Ces derniers étant très nombreux (27 institutions), il n'a pas semblé réalisable de rencontrer individuellement toutes les directions. Quinze établissements de promotion sociale ont ainsi été sélectionnés.

Plusieurs considérations générales ont été relevées telles que la vision sociale et professionnelle, la spécificité du public, l'enseignement modulaire, le taux de réussite, l'horaire, etc. En outre, les institutions mettent en place diverses activités dans le domaine de l'aide à la réussite, notamment des dispositifs de remédiation en petits groupes, de réorientation ainsi que de tutorat.

A l'aide de la méthode CQFD (*Conduire, Questionner, Faciliter et Diagnostiquer*), un projet de formation pourrait être proposé aux tuteurs. Cette suggestion fait partie des perspectives 2016 du Pôle académique de Bruxelles (voir point 4).

2.3.6. Intégration à des groupes de partage

La responsable opérationnelle participe à plusieurs groupes de travail qui lui permettent, d'une part, d'assurer la visibilité du Pôle académique de Bruxelles ainsi que de défendre ses intérêts et, d'autre part, d'apporter ses connaissances, acquis à la lumière de ses rencontres avec les différentes institutions.

2.3.6.1. Groupe AdAPTE

Le Groupe de recherche AdAPTE est constitué de chercheurs issus de plusieurs universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il centre ses travaux sur la description, l'analyse ainsi que l'évaluation de l'ensemble des dispositifs mis en place pour accompagner les étudiants du bloc 1.

Les personnes en charge des centres de didactique de l'enseignement supérieur des pôles académiques ont été invitées en 2015 à s'y associer afin d'apporter leurs expériences.

Entre autres, le Groupe AdAPTE a élaboré, en partenariat avec Sylviane Bachy, un questionnaire. Son objectif est d'analyser, d'une part, la motivation des étudiants à effectuer un travail et, d'autre part, les facteurs qui les aident à poursuivre une tâche. Le test sera soumis au mois de février 2016 à des étudiants de bloc 1 chargés de réaliser la synthèse d'une matière qui leur a été enseignée au premier quadrimestre de l'année 2015-2016. Plusieurs institutions du Pôle académique de Bruxelles participent au projet.

Afin d'approfondir les recherches, une demande de subvention a été introduite par la responsable opérationnelle, au mois de novembre 2015, auprès de la dotation de la Loterie Nationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette allocation permettrait d'engager une personne chargée de l'analyse des données récoltées dans le cadre de l'enquête réalisée par le Groupe AdAPTE. Sur la base des recherches, des activités spécifiques en matière de remédiation pourraient être développées.

2.3.6.2. Groupe BruxSars

La responsable opérationnelle participe aux réunions du Groupe BruxSars, composé des coordinateurs des services d'aide à la réussite des hautes écoles, qui a pour objectif le partage d'outils ainsi que d'expériences dans le domaine.

2.3.6.3. CAP Bruxelles

En ce qui concerne la formation des enseignants, la Cellule d'appui pédagogique (CAP) Bruxelles, a été créée à l'initiative d'Arlette Vanwinkel, Conseillère pédagogique à la Haute Ecole Francisco Ferrer. Bien que le nom de cette structure soit probablement amené à changer, elle est composée de membres du Pôle académique de Bruxelles ainsi que du Pôle Hainuyer. Son but est d'accompagner ainsi que de fournir un soutien aux professeurs des hautes écoles. Une analyse des besoins institutionnels dans le domaine de la formation des enseignants est menée par cette instance.

2.3.7. Veille scientifique

Une veille scientifique est intégrée aux missions du Centre de didactique de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, la responsable opérationnelle a contribué à l'écriture d'un article, en collaboration avec Marie-Claude Hublet, Responsable du Service d'aide à la réussite de Parnasse-Isei (implantation de la Haute Ecole Léonard de Vinci). Cette enseignante a réalisé une étude de corrélation grâce à des tests disciplinaires proposés en début d'année. Concrètement, les étudiants sont testés, parmi plusieurs filières, à l'occasion d'un examen de sciences, de mathématiques et de français. Les résultats peuvent prédire le taux de réussite

lors des sessions d'examens en janvier et en juin. L'article sera publié dans une revue internationale de pédagogie universitaire.

Par ailleurs, dans le cadre du congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU) qui se tiendra à Lausanne en juin 2016, deux autres communications ont été réalisées. Les deux propositions ont été acceptées. La première traite les actions menées par les services d'aide à la réussite du Pôle académique de Bruxelles. La seconde concerne la mise en œuvre, en collaboration avec le Groupe AdAPTE, d'un atelier intitulé *comment aider nos étudiants à se mettre au travail ou à y rester*.

Ces actions visent à diffuser vers l'extérieur les pratiques mises en œuvre au sein des institutions du Pôle académique de Bruxelles.

3. Aide à l'orientation

Suivant le Décret *Paysage*, le Pôle académique de Bruxelles *coordonne l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études organisées ainsi que la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire*. Dans ce domaine, le plan stratégique a défini plusieurs objectifs comme prioritaires. Parmi ceux-ci, la communication ainsi que l'information efficace des étudiants sur l'offre d'enseignement est reprise. L'orientation ainsi que la réorientation font également partie des actions à mettre en œuvre. En outre, parmi les missions, la construction d'une image cohérente de Bruxelles comme grande ville étudiante, en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur bruxelloises néerlandophones, est envisagée.

La création du Comité d'accompagnement de la responsable opérationnelle de l'axe « information et orientation des études », Anne Verriest, est décrite dans la première section du présent chapitre. L'avancement des travaux de cette instance est également évoqué.

Le deuxième volet évoque les missions de la responsable opérationnelle.

La dernière section relate les activités réalisées en matière d'information et d'orientation des études. Le recensement des pratiques ainsi que la mise en œuvre de différents projets y sont exposés.

3.1 Comité d'accompagnement de l'information et de l'orientation des études (CAIOR)

Créé par le Bureau du 12 mai 2015, le Comité d'accompagnement (CAIOR) chargé d'aider Anne Verriest, Responsable opérationnelle de l'axe « information et orientation des études », a été créé afin de mettre en œuvre des lignes directrices énoncées dans le plan stratégique. La composition de cette instance, détaillée en annexe (point 5.8), a été validée le 1^{er} juillet 2015 par le Bureau.

Le 10 septembre 2015, à l'occasion de la première réunion, les membres du CAIOR ont échangé des points de vues concernant la mise en œuvre de l'axe « information et orientation des études ». Le profil de fonction, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 10 février 2015, y a été examiné afin de déterminer les recommandations à suivre.

A l'occasion de la deuxième rencontre, organisée le 23 septembre 2015, les missions prioritaires ont été établies, dont notamment les actions suivantes :

- 1) recensement et mise à jour des services et des pratiques existant au sein des institutions en matière d'information et d'orientation ;
- 2) coordination et diffusion de l'information sur les études ainsi que la représentation du Pôle académique de Bruxelles dans ce domaine ;

- 3) définition des modalités de mise en œuvre de l'information et de l'orientation à destination des (futurs) étudiants ;
- 4) élévation du niveau de formation de la population de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- 5) aides favorisant le passage entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- 6) pilotage d'un groupe de réflexion destiné à identifier les pratiques en matière d'information et d'orientation ;
- 7) organisation d'entretiens individuels d'orientation ;
- 8) définition et rédaction de projets innovants.

Enfin une dernière réunion s'est tenue le 26 octobre 2015, au cours de laquelle l'état d'avancement des projets a été évoqué, notamment en ce qui concerne le recensement des services et des pratiques, la formation *ReStart*, l'organisation d'entretiens d'orientation ainsi que le développement d'une collaboration avec l'enseignement secondaire, etc.

3.2 Missions de la responsable opérationnelle

La responsable opérationnelle de l'axe « information et orientation des études » a présenté, le 29 septembre 2015, au sein du Conseil d'administration, l'état d'avancement de ses travaux réalisés avec l'aide de son Comité d'accompagnement.

Les actions à mettre en œuvre sont déclinées selon trois axes : *analyser*, *diffuser* et *réaliser*.

3.2.1. Axe *analyser*

Quatre types d'actions ont été initiés. Elles sont décrites ci-après.

3.2.1.1. Recenser

Un inventaire des équipes et des pratiques en matière d'information et d'orientation est en cours d'élaboration. L'objectif est de réaliser un recensement des services dans ce domaine. A l'issue des rencontres, des groupes de travail, composés d'experts, auront pour mission d'initier une réflexion globale ainsi que de développer une collaboration durable.

3.2.1.2. Réunir

La coordination des acteurs de l'information et de l'orientation, de l'enseignement secondaire, des étudiants ainsi que des experts extérieurs au Pôle est requise. L'objectif est de créer un lieu d'échanges sur les pratiques ainsi que de faire évoluer les méthodes de travail. Il s'agit également de mettre en place des journées d'étude et de formation continue ainsi que des *intervisions* (dispositif de rencontres entre professionnels).

3.2.1.3. *Evaluer*

Les rencontres évoquées ci-avant ont pour but de mener des réflexions sur les pratiques existantes. La détermination de critères d'évaluation est conjointement réalisée avec les experts en tenant compte des spécificités de leur domaine. A partir des observations, il est possible d'identifier les points forts de chaque pratique ainsi que d'envisager, si nécessaire, des éventuels ajustements.

3.2.1.4. *Innover*

Des projets peuvent être créés grâce aux réflexions menées dans les groupes de travail. L'objectif est de mettre en œuvre des nouvelles formes d'activités. Une fois testées, ces dernières seront mutualisées.

3.2.2. **Axe diffuser**

Trois actions ont été lancées. Elles sont détaillées ci-dessous.

3.2.2.1. *Communiquer*

La responsable opérationnelle a veillé à valoriser les filières, les services ainsi que les activités en matière d'information et d'orientation grâce à différents canaux, via notamment la mise en place d'un site web.

L'objectif principal de cette mission est de relayer l'information aux (futurs) étudiants, aux professionnels, aux acteurs de l'enseignement secondaire ainsi qu'aux interlocuteurs externes au Pôle académique de Bruxelles.

3.2.2.2. *Mutualiser*

La responsable opérationnelle constitue un relais d'information permettant de contribuer à la mutualisation des ressources ainsi que des pratiques intéressantes.

3.2.2.3. *Alimenter*

La création d'un centre de ressources virtuel en matière d'information et d'orientation (livres, articles, etc.) est envisagée afin de partager des outils utiles. Chacun aura la possibilité d'alimenter cette plateforme. Des journées d'étude et des formations continues seront par ailleurs proposées aux experts ainsi qu'aux interlocuteurs de l'enseignement secondaire.

3.2.3. **Axe réaliser**

Différents types d'actions ont débuté. Leur mise en œuvre est décrite ci-après.

3.2.3.1. *Animer*

L'objectif de cet axe est de maintenir une présence sur le terrain et de rester sensible aux problématiques rencontrées. Pour ce faire, des entretiens d'orientation seront organisés un

demi-jour par semaine dans les établissements du Pôle. Des animations communes seront également proposées.

3.2.3.2. Coordonner

Afin de coordonner l'information et l'orientation des futurs étudiants, les actions suivantes sont menées.

- 1) Diffusion de l'information relative aux semaines et journées portes ouvertes, soirées master, etc. Ces renseignements sont repris sur le site web du Pôle académique de Bruxelles.
- 2) Création d'ateliers transversaux, sur la base des travaux menés par le groupe de réflexion.
- 3) Développement de canaux d'information à l'attention des élèves du secondaire.
- 4) Organisation d'activités spécifiques pour les adultes en reprise d'étude.

3.2.3.3. Financer

La mise en œuvre de projets innovants a été préconisée.

- 1) Elaboration de rapports concernant les journées d'étude en identifiant les besoins de formation.
- 2) Réalisation de rapports relatifs à l'évaluation des dispositifs en matière d'information et d'orientation.
- 3) Préparation d'un dossier de demande de financement sur la base des renseignements récoltés auprès des acteurs.
- 4) Recensement des appels à projets afin d'y répondre ou de les relayer auprès des institutions du Pôle académique de Bruxelles.

3.3 Actions menées dans le domaine de l'information et de l'orientation des études

Plusieurs actions ont été entreprises en 2015 dans le domaine de l'information et de l'orientation des études. Pour rappel, la responsable opérationnelle ayant démarré ses fonctions le 1^{er} septembre 2015, quatre activités sont présentées dans le présent rapport. D'autres sont toujours en cours de conception.

3.3.1. Cartographie

Une cartographie des établissements du Pôle académique de Bruxelles a été réalisée, en collaboration avec Sylviane Bachy. Outre la distinction des personnes chargées de l'information et de l'orientation, un recensement des activités réalisées dans le domaine a été effectué.

3.3.2. Recensement des pratiques en matière d'information et d'orientation

Un inventaire des services et des pratiques en matière d'information et d'orientation est établi. Pour ce faire, la responsable opérationnelle a rencontré 14 établissements du Pôle académique de Bruxelles.

A l'issue des rencontres, des activités ont été initiées par différentes catégories de services : aide à la réussite, communication, social, direction, etc. Afin d'avoir une vision globale de l'aide apportée en matière d'information et d'orientation, une typologie des interventions a été dressée.

- 1) *La réponse* : consiste à fournir une information sur les études, les modalités d'inscription, les aides à la réussite, les questions administratives, le logement, etc. Aucun approfondissement de la demande n'est réalisé.
- 2) *L'orientation – accueil de la demande* : se caractérise par l'identification des difficultés rencontrées par l'étudiant. Des aides peuvent être apportées. Néanmoins, en cas de préoccupations majeures liées aux processus d'orientation, l'étudiant sera renvoyé vers des services d'aide compétents dans le domaine.
- 3) *L'orientation – construction par l'information* : sur la base d'une analyse de la demande d'orientation, un professionnel accompagne l'étudiant dans le traitement des informations concernant les préjugés sur les études et les professions, des moyens d'obtenir des renseignements fiables ainsi que des étapes de la prise de décision, etc. Ce type d'intervention permet à l'élève de réaliser un choix cohérent.
- 4) *L'orientation – processus* : grâce à un examen approfondi de la demande, des questions relatives au choix des études, à la motivation, au désir, aux mécanismes d'indécision, aux conflits de valeurs, etc. peuvent être traitées.

Par ailleurs, la plupart des activités proposées au sein du Pôle sont liées à des questions d'information (salons SIEP, journées portes ouvertes, séances d'information, etc.). Par contre, peu d'entre elles concernent le choix des études du point de vue de l'orientation. Si des initiatives individuelles dans ce domaine ont été constatées, elles visent toutefois un nombre restreint d'institutions. Elles demandent à être testées avant d'être diffusées plus largement.

Les données récoltées permettent d'initier une réflexion globale dans le domaine de l'information et de l'orientation.

3.3.3. Collaboration avec Schola ULB

A la suite d'une demande de Schola ULB, la responsable opérationnelle a organisé durant le mois de décembre 2015, deux formations relatives à l'information sur les études. Ces dernières sont adressées aux tuteurs qui apportent une aide à des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Les deux modules (2 x 2 heures 30) proposés ont notamment permis de présenter de manière générale l'enseignement supérieur ainsi que le Décret *Paysage*. Cette action a permis de sensibiliser les intervenants à l'orientation. Cette initiative avait également pour mission d'accroître la visibilité du Pôle académique de Bruxelles auprès de l'enseignement secondaire.

Tenant compte du succès de la formation, elle sera renouvelée lors du deuxième quadrimestre de l'année académique 2015-2016.

3.3.4. Préparation d'une journée d'étude

La programmation d'une journée d'étude dans le domaine de l'information est envisagée afin de fournir des outils en ce qui concerne les méthodes d'information ainsi que l'utilisation des canaux de communication. Les étudiants ont en effet à leur disposition une multitude de renseignements sans pour autant être toujours capables de les analyser.

A cette occasion, trois spécialistes seront invités à partager, durant une journée au mois de mai 2016, leurs connaissances. Ils traiteraient notamment des canaux de communication utilisés pour diffuser l'information ainsi que de la manière dont un public cible peut être atteint. Des ateliers seront également proposés durant l'après-midi. A l'issue de la journée, des groupes de réflexion seront créés. Leurs missions sont évoquées ci-après.

L'initiative sera adressée aux services de communication, d'information et d'orientation des établissements du Pôle.

3.3.5. Formation *ReStart*

Conformément aux indications du Décret *Paysage*, le Pôle académique de Bruxelles s'attelle à coordonner l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études ainsi qu'à organiser l'aide à la réussite au sein des différents établissements de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet *ReStart*, mené en collaboration avec Sylviane Bachy, se concentre exclusivement sur les étudiants en décrochage (par abandon). En effet, actuellement, il n'existe aucune activité organisée par l'enseignement supérieur en Région bruxelloise qui vise à les aider à construire un projet alors qu'ils ont arrêté leur formation. Au-delà des offres de formations en promotion sociale ciblées sur des contenus disciplinaires ou d'autres initiatives qui concerneraient des activités ponctuelles (comme par exemple une semaine intensive en langues), les étudiants bruxellois n'ont pas la possibilité de réaliser une formation qui leur permettrait de reconsidérer leurs compétences méthodologiques et disciplinaires ainsi que leur motivation en fonction d'un projet d'études.

Le projet a été présenté, le 19 novembre 2015, aux membres du Bureau. Outre les difficultés organisationnelles, les membres ont considéré que le coût était démesuré (103.038 euros) par rapport au faible nombre d'étudiants qui bénéficiera de cette formation (maximum 90).

Enfin, le Bureau s'est également interrogée sur l'utilité de se doter de la formation *ReStart*. Si les autres pôles académiques ont organisé un cursus de ce type, les spécificités du Pôle académique de Bruxelles sont rappelées. Ce dernier revendique un budget de fonctionnement plus important que les 250.000 euros annuels qui sont actuellement alloués. Cette demande se justifie en raison de sa taille ainsi que de la complexité du contexte dans lequel il s'inscrit. Ces multiples défis expliquent les raisons pour lesquelles les projets menés seront différents de ceux proposés par les autres pôles.

3.3.6. Plateforme commune d'information et d'accueil du public adulte

Les 47 institutions du Pôle académique de Bruxelles sont confrontées à une demande croissante d'adultes s'interrogeant sur les possibilités de poursuivre une formation dans l'enseignement supérieur et sur le bénéfice qu'ils pourraient en retirer en termes d'accès à l'emploi.

Malheureusement, la plupart des établissements n'ont pas les ressources suffisantes pour offrir un accompagnement individualisé tel que requis dans le cadre de la Valorisation des acquis de l'expérience ni pour faire face à la demande croissante du public bruxellois. Le manque de moyens pour assurer un tel service s'explique notamment par le fait que l'enseignement supérieur n'est plus éligible en Région de Bruxelles-Capitale au programme du Fonds social européen 2014-2020, contrairement à la programmation précédente.

Pour ces raisons, le Pôle académique de Bruxelles souhaite mettre en place, dès le début de l'année 2016, une plateforme commune d'information et d'accueil du public adulte résidant à Bruxelles. Afin de mener à bien cette mission, le Pôle devrait pouvoir recruter des collaborateurs (ce qui représente un budget annuel de 150.000 euros) pendant une durée de trois ans. Pour ce faire, une demande de financement a été introduite auprès du Ministre-Président, Rudi Vervoort. Afin d'instruire le dossier, une rencontre est prévue en 2016.

4. Perspectives

A l'issue des actions entreprises en 2015, le Pôle académique de Bruxelles poursuit l'avancement de ses travaux, dans le domaine notamment de l'aide à la réussite ainsi que de l'information et de l'orientation des études. Les perspectives qui pourront être mises en œuvre dès l'année 2016 sont détaillées ci-après.

Aide à la réussite et accès aux études

- 1) Poursuivre l'inventaire de l'aide à la réussite, plus particulièrement au sein des hautes écoles et des universités.
- 2) Mettre en place des activités de tutorat au sein des écoles supérieures des arts, à l'aide du financement octroyé par le Fonds Reine Mathilde.
- 3) Fournir des outils aux enseignants ainsi qu'aux responsables des services d'aide à la réussite grâce à une formation qui se base sur la méthode *Les 7 Profils*. Le projet consiste à faire passer un test en ligne à des étudiants. Trois dimensions sont prises en compte : l'identité, la motivation et la compréhension. Elles permettent de déterminer la stratégie d'apprentissage des étudiants ainsi que d'analyser leurs réactions lors de la réalisation de tâches scolaires. Chaque professeur a ensuite la possibilité de recevoir la répartition des profils d'apprentissage de sa classe.

D'autres projets pourraient également être mis en place moyennant l'obtention des subventions nécessaires.

- 1) Former des tuteurs à l'intention des établissements de promotion sociale grâce à la méthode CQFD.
- 2) Créer des outils pour soutenir la motivation et la persévérance des étudiants via une demande de subvention adressée à la dotation de la Loterie nationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 3) Animer une journée thématique concernant l'évaluation des unités d'enseignement.

Information et orientation des études

- 1) Organiser une journée d'étude dans le domaine de l'information.
- 2) Créer des groupes de réflexion chargés de réfléchir sur les méthodes utilisées au sein des établissements du Pôle académique de Bruxelles.
- 3) Mettre en œuvre des *intervisions* à l'intention des experts de l'information et de l'orientation.

5. Annexes

5.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole de Bruxelles
- 7) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 8) Haute Ecole Paul-Henri Spaak
- 9) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
- 8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
- 3) Cours industriels
- 4) Ecole de promotion sociale Saint-Luc
- 5) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 6) EPFC 1
- 7) EPFC 2
- 8) EPFC 3
- 9) EPFC 5
- 10) EPFC 7
- 11) EPFC 8
- 12) EPFC 9
- 13) Institut des carrières commerciales
- 14) Institut Paul Hankar

- 15) Institut d'optique Raymond Tibaut
- 16) Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine
- 17) Institut Lallemand
- 18) Institut Machtens
- 19) Institut Roger Guilbert
- 20) Institut Roger Lambion
- 21) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 22) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 23) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
- 24) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
- 25) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 26) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 27) Institut technique de Namur

5.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015

Didier Viviers	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
John Van Tiggelen	Haute Ecole Galilée
Colette Malcorps	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
Marianne Coessens	Haute Ecole de Bruxelles
Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
François Debast	Haute Ecole Paul-Henri Spaak
Anne-Marie Duquesne	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Caroline Mierop	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Corinne Dieserens	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
Daphne de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Virginie Jortay	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC - Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Bénédicte Burton	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Michèle Mombeek	EPFC 7
Nathalie Lerminaux	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Brigitte Denis	Institut d'optique Raymond Tibaut
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Nicolas Goessens	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddingen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek

David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
Lina Martorana	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
Nicole Zanutel	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Jean-Michel Schnock	Institut technique de Namur

Invités

Marc Mayne	Délégué du gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Ingrid Bouillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles
Jean-Michel De Waele	Vice-Recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles à l'Université libre de Bruxelles

5.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015

Universités	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Didier Viviers <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
	Jean-Michel de Waele	Université libre de Bruxelles
	Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
	Jean-Pierre Devroey	Université libre de Bruxelles
	Michel Loeb	Université libre de Bruxelles
Hautes écoles	Colette Malcorps	Haute Ecole EPHEC
	Nicole Bardaxoglou <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Marianne Coessens <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole de Bruxelles
	Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
	Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Benoît Dupuis	Haute Ecole Léonard de Vinci
	John Van Tiggelen	Haute Ecole Galilée
Ecoles supérieures des arts	Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Etablissements de promotion sociale	Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC

Etudiants	Astrid Murango	FEF
	Eva Seifarth	FEF
	Nicolas Paillé	FEF
	Yuki Takano	FEF
	Alessandro Scelfo	UNECOF
	Pauline Rosart	UNECOF
Personnels	Sandra Dejardin	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Fabienne Borin	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
Invités permanents	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Jacques Melin	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
	Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles

5.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015

Didier Viviers <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marianne Coessens <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole de Bruxelles
Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Nicole Bardaxoglou <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles

5.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015

Florence Vanderstichelen	Université catholique de Louvain
Jean-Michel De Waele <i>Vice-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne	Haute Ecole Galilée
Nadine Rouge	Haute Ecole EPHEC
Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Sylvie Frere	Haute Ecole de Bruxelles
Nicole Bardaxoglou <i>Présidente</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Elvire De Cooman	Haute Ecole Paul-Henri Spaak
Anne-Marie Duquesne	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets	Conservatoire royal de Bruxelles
Julie Ravets	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aurélie Arpigny	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Muriel Parent	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Magali Sonnet <i>Vice-Présidente</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Bernadette Mergearts	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Virginie Jortay	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Pauline Rosart	UNECOF
Alexandro Scelfo	UNECOF
Adèle Godrie	FEF

5.6 Budget de l'exercice 2015

Recettes			
	Budget initial	Ajustements	Budget ajusté
Fédération Wallonie Bruxelles			
Allocation 2015	250.000	1.600	251.600
Report solde allocation 2014	175.000		175.000
Total	425.000	1.600	426.600
Dépenses			
	Budget initial	Ajustements	Budget ajusté
Secrétariat			
- Personnel (0,5 ETP)	27.500		27.500
- Fonctionnement	20.000		20.000
Comptabilité			
- Personnel (0,25 ETP)		17.500	17.500
Accès aux études et aide à la réussite			
- Personnel (1 ETP - 530)	80.000	10.000	90.000
- Fonctionnement	20.000	-15.000	5.000
- Projets		15.000	15.000
Information et orientation des étudiants			
- Personnel (1 ETP - 510)	68.000	-5.000	63.000
- Fonctionnement	15.000	-10.000	5.000
- Projets		15.000	15.000
Subside Asbl PLE : outil informatique	30.000		30.000
Création d'un site internet	15.000		15.000
Frais d'organisation du lancement du Pôle	15.000		15.000
Total	290.500	27.500	318.000
Résultat			
Réserve à affecter	134.500	-25.900	108.600

5.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2015

Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Armand Lietart	Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)
Catherine Romanus	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Sylviane Bachy	Pôle académique de Bruxelles

5.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2015

Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Véronique Padoan	EPFC
Manon Ledune	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Anne Verriest	Pôle académique de Bruxelles

6. Table des matières

Introduction	1
1. Cadre institutionnel	2
1.1 Contexte bruxellois	2
1.2 Textes de références	3
1.2.1. Statuts du Pôle académique de Bruxelles	3
1.2.2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration	4
1.2.3. Plan stratégique	4
1.3 Instances du Pôle académique de Bruxelles.....	6
1.3.1. Assemblée générale	6
1.3.2. Conseil d'administration	6
1.3.3. Bureau	8
1.3.4. Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	8
1.4 Lancement du Pôle académique de Bruxelles.....	9
1.4.1. Répartition des pouvoirs.....	9
1.4.2. Engagements de personnels.....	10
1.4.3. Logo.....	11
1.4.4. Site web	11
1.4.5. Inauguration.....	12
1.5 Bilan financier	12
2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur.....	14
2.1 Comité d'accompagnement.....	14
2.2 Missions du Centre de didactique de l'enseignement supérieur	15
2.2.1. <i>Axe apprentissage</i>	16
2.2.2. <i>Axe enseignement</i>	17
2.3 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite	17
2.3.1. Cartographie préparatoire aux analyses.....	17
2.3.2. Typologie des actions en matière d'aide à la réussite.....	18
2.3.3. Analyse conceptuelle.....	18
2.3.4. Soutien aux enseignants	18
2.3.5. Etat des lieux de l'aide à la réussite.....	19
2.3.6. Intégration à des groupes de partage	19
2.3.7. Veille scientifique.....	20
3. Aide à l'orientation	22
3.1 Comité d'accompagnement de l'information et de l'orientation des études (CAIOR).....	22

3.2	Missions de la responsable opérationnelle	23
3.2.1.	Axe <i>analyser</i>	23
3.2.2.	Axe <i>diffuser</i>	24
3.2.3.	Axe <i>réaliser</i>	24
3.3	Actions menées dans le domaine de l’information et de l’orientation des études	25
3.3.1.	Cartographie	26
3.3.2.	Recensement des pratiques en matière d’information et d’orientation.....	26
3.3.3.	Collaboration avec Schola ULB	27
3.3.4.	Préparation d’une journée d’étude.....	27
3.3.5.	Formation <i>ReStart</i>	27
3.3.6.	Plateforme commune d’information et d’accueil du public adulte	28
4.	Perspectives.....	29
5.	Annexes.....	30
5.1	Composition du Pôle académique de Bruxelles.....	30
5.2	Composition de l’Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015	32
5.3	Composition du Conseil d’administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015	35
5.4	Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015.....	37
5.5	Composition de la Chambre de l’enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2015	38
5.6	Budget de l’exercice 2015.....	40
5.7	Composition du Comité d’accompagnement de l’axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2015.....	41
5.8	Composition du Comité d’accompagnement de l’axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2015	42
6.	Table des matières.....	43

Coordination du rapport d'activités 2015 – 15 février 2016

Sylviane Bachy
Audrey Dubois
Anne Verriest

Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130
B – 1050 Bruxelles
www.polecabruxelles.be
audrey.dubois@ulb.ac.be